

PROCES VERBAL | CONSEIL D'ECOLE DU 14 OCTOBRE 2025

Étaient présents :

- M Stéphane Idlas et M Louis Creignou représentant la commune,
- Mme Marie Roy, Directrice,
- Mmes Boucher, Galerneau, Jardin-Jeusselin, Le Moal, Romé, représentantes élues des parents d'élèves,
- Mmes Couillaud, Garnier, Guillon, Lamoureux, Paillard, Tiberti, enseignantes.

Absent.e.s excusé.e.s :

- Mme Beuve, inspectrice de l'Education nationale
- Mme Chopin, représentante des parents d'élèves

Ordre du jour

COMMUNICATION	1
EFFECTIFS, ORGANISATION PEDAGOGIQUE.....	1
SECURITE SUR TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	3
PROJET D'ECOLE, DE CLASSES	5
APE.....	6
QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES	6

COMMUNICATION

Deux nouveaux sites internet :

- Le nouveau site de la mairie de Beaucé : <https://beauce35.fr/>
- Le site de l'école (c'est un site public, il n'y a pas de mot de passe d'accès en lecture. C'est un site vitrine) : <https://reneguycadou.toutemonecole.fr/>

EFFECTIFS, ORGANISATION PEDAGOGIQUE

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Résultats bruts	
Nombre d'inscrits	201
Nombre de votants	109
Nombre de votes blancs ou nuls	20
Nombre de suffrages exprimés	89
Taux de participation	54.23%

Sont élues :

Mélanie BOUCHER (MS-GS et CM1)
 Beverley CHOPIN (CE1-CE2 et CM2)
 Anne GALERNEAU (CP-CE1 CM1)
 Pauline JARDIN-JEUSSELIN (CP-CE1)
 Céline LE MOAL (CM1)
 Daisy ROME (MS-GS et CM1)

COMMISSION SCOLAIRE ET JEUNESSE

2 parents élus sont invités par la municipalité à participer aux réunions de la commission scolaire et jeunesse.

Mme Le Moal et Mme Jardin-Jeusselin poursuivent leur représentation au sein de cette commission.

VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

➔ Mise au vote : A l'unanimité, le règlement sera conservé à l'identique.
Il est joint à ce procès verbal et sera communiqué à toutes les familles au mois de novembre.

RYTHMES SCOLAIRES (POURSUITE DE LA DEROGATION)

Proposition de la municipalité de poursuivre l'organisation actuelle :

- 4 jours d'école par semaine
- ➔ Mise au vote : à l'unanimité du conseil d'école, la poursuite de la dérogation est votée.

EFFECTIFS ET REPARTITION

6 classes, 3,5 ETP AESH, 2 ATSEM et 7 enseignantes.

L'école compte 139 élèves à l'heure actuelle, 140 en novembre, et 142 en janvier (inscriptions de TPS planifiées).

Répartition par niveau 2025-2026	
CYCLE I	48
PS	20
MS	10
GS	18
CYCLE II	45
CP	13
CE1	15
CE2	17
CYCLE III	46
CM1	23
CM2	23
TOTAL	139

Répartition par classe 2025-2026	
PS/MS - 20/3	23
MS/GS - 7/18	25
CP/CE1 - 13/8	21
CE1/CE2 - 7/17	24
CM1	23
CM2	23
TOTAL	139

Evolution des effectifs des 4 dernières années :

Année scolaire	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Nombre d'élèves à la rentrée	163	149	137	140

SUIVI DES ELEVES

- 2 entretiens/an sont proposés aux parents (au minimum).
- **Communications régulières** des résultats scolaires, évaluations nationales, livrets de suivi...

AIDES PROPOSEES

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : 72 séances de 30min par enseignante (Mme Guillon et Mme Roy sont dispensées d'APC et leurs élèves confiés à Mmes Couillaud, Lamoureux et Garnier.)

Des pédagogies différenciées dans les classes, pour adapter au mieux à chaque élève selon ses capacités et pour encourager ses progrès. Il n'existe pas de groupes de niveau à proprement parler : les enseignantes adaptent sans cesse selon les progrès, les acquisitions et les difficultés de chacun. On profite aussi des classes à double niveaux, de passerelles, de programmes adaptés.

EVALUATIONS NATIONALES

Des résultats dans la moyenne de la circonscription, voire au-dessus dans beaucoup de domaines. Un domaine est particulièrement échoué : la lecture, notamment à partir du CM1.

→ Le projet d'école, qui sera renouvelé cette année, inclura sans doute à nouveau un axe sur le sujet.

INCLUSION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES

- 3 élèves ayant une notification d'aide humaine ne sont pas accompagnés (dont une élève avec une notification à 100%)
- 1 est accompagné *a minima* (2h30/semaine)
- 4 sont accompagnés conformément à leur notification

ADAPTATION DES LOCAUX PAR LA MUNICIPALITE

- Suppression de la mezzanine en classe de CP/CE1
- Révision ou remplacement des serrures
- Modification des systèmes d'accroche et réhausse des grillages

M Le Maire dit que nous avons voulu une école inclusive, c'est bien dans une très grande majorité des cas mais pour certains élèves, cela désorganise complètement les différents services. La sécurité n'est pas toujours assurable, celle de l'élève en situation de handicap mais aussi celle des autres élèves. Les écoles privées voisines se déchargent des élèves en situation de handicap sur l'école publique de Beaucé.

SECURITE SUR TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

EXERCICES DE SECURITE

Exercice incendie : il s'est déroulé avec succès le **16 septembre** (évacuation en bon ordre et mime des différentes actions à mener en 1 minute et 56 secondes)

PPMS intrusion : il a eu lieu le **30 septembre**

Scénario : les élèves se sont calfeutrés dans toutes les classes pendant 10 à 15 minutes (selon les classes). L'exercice, dans son approche, est adapté selon l'âge des enfants. Il a été réussi.

→ L'alarme pour le PPMS intrusion n'est pas efficace (petite corne de brume actionnée par la directrice dans les cages d'escalier et la cour).

→ L'installation d'un système d'alerte sera effectué durant les vacances d'automne. Un nouvel exercice sera alors organisé pour prendre connaissance de ce nouveau fonctionnement. (coût : 8000€).

PRESENTATION DES PPMS

Le plan particulier de mise en sûreté est la procédure à déployer dans l'école lorsqu'un risque ou une menace survient à l'encontre des personnes (élèves et personnel).

- Les risques d'origine naturelle
- Les risques d'origine technologique
- Les intrusions et agressions
- Les violences aux abords de l'école.
- Les attentats

Le PPMS doit anticiper chacune de ces situations et prévoir des procédures adaptées pour protéger les élèves et le personnel.

Les dossiers PPMS (PPMS intrusion et PPMS risques majeurs) sont présents dans chaque classe. Ils sont présentés par Marie Roy lors de ce conseil. La municipalité a aussi un même type de protocole pour ces risques.

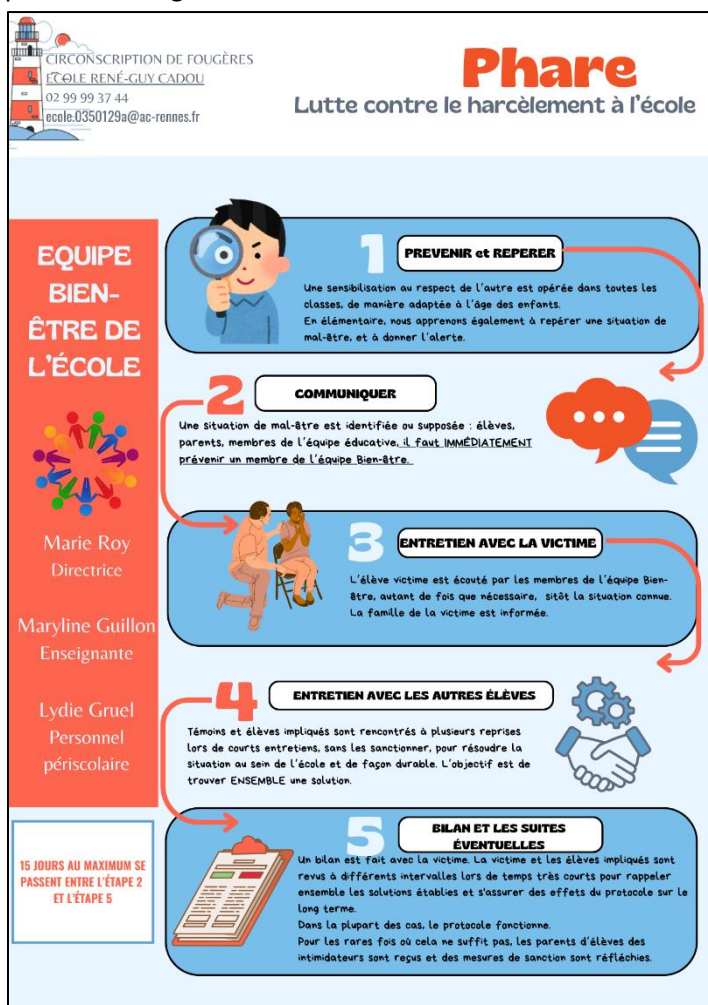
3. RISQUES EXTERIEURS A L'ECOLE

Identifiés dans le DDRM ou le DICRIM

☒ Tempête	☐ Technologique – Industriel :
☐ Inondation :	☒ Transport de matières dangereuses : <i>Voies RN12</i>
☐ Rupture de barrage :	☒ Sismique niveau 2
☐ Submersion :	☐ Autre :

SUIVI DU HARCELEMENT

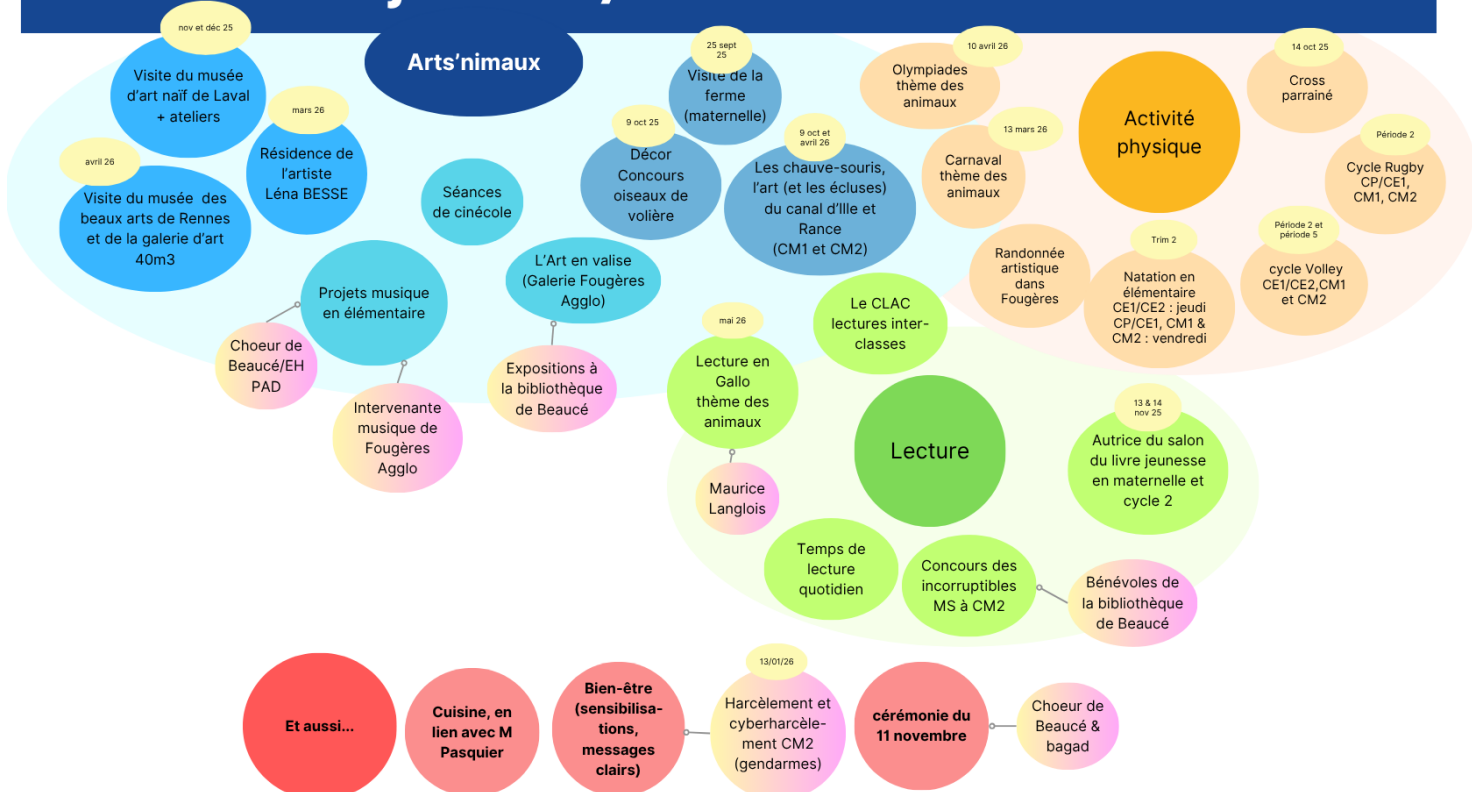
Aucune situation de harcèlement traitée depuis la rentrée. Plusieurs situations de mésentente ont été prises en charge.



Une équipe Bien-être est en place depuis l'an dernier pour prendre plus particulièrement en charge ces situations. Elle est composée de **Marie Roy, Maryline Guillon et Lydie Gruel**. Mme Roy et Maryline Guillon ont suivi l'année dernière une formation spécifique (protocole PHARE).

Ce protocole a été

- présenté aux enfants d'élémentaire en septembre
- présenté aux parents dans les réunions d'information
- communiqué via le cahier de liaison avec le flyer ci-contre



APE

Une équipe renouvelée

De nouveaux projets :

- une page web pour support de communication
- une mascotte pour communiquer autour des sorties financées par les contributions de l'APE
- concours de dessin pour Halloween
- opération gâteaux bijoux
- plats à emporter pour les habitants de Beaucé
- la fête de l'école aura lieu le **dimanche 28 juin**.
- la boîte à idées.

QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

- **Serait-il possible de mettre une place handicapée devant l'école, (côté nationale) les autres sont trop loin du portail ?**

Non, c'est quasiment la même distance entre la place actuelle, et une place qui serait positionnée le long de la nationale.

- **la signalisation de l'interdiction du demi-tour sur la nationale** : Monsieur Le Maire indique que cela sera fait même si le code de la route l'indique déjà.

- **La contre-allée (ancien arrêt de car) n'est pas une bande stationnement, c'est un dépose minute et un signallement supplémentaire sera indiqué dans ce sens.**

- **Remise des barrières au niveau du passage piéton** : c'est un espace partagé. La possibilité de les remettre sera questionnée, sans assurance que cela sera possible du fait du partage de chaussée (cyclistes, piétons).

- **Le mur « à trous » entre la cour de l'école et la médiathèque** : Le rapport d'expertise est parvenu en mairie. Le mur sera coupé dans sa partie supérieure, et un garde-corps sera installé. Cela devrait faire partie des investissements de 2026 : cela dépend des choix d'investissement de Fougères agglomération. Le coût de cette modification (37 000€) sera en effet partagé entre Fougères agglomération (83%) et la municipalité (17%).

Le prochain conseil d'école se tiendra au mois de mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30,

À Beaucé, le 14 octobre 2025

La Secrétaire de séance,
Mme Guillon Maryline

Maryline Guillon

Mme Marie Roy



Copie transmise à :

- Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale*
- Monsieur le Maire de Beaucé et son adjoint*
- Mesdames les représentantes élues des parents d'élèves*
- Mesdames les membres de l'équipe enseignante*